

Certifié conforme


BILAN - ACTIF

811 721 687 RES NON TRAVAILLER

SAS DIGIAPP

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF

	Valeurs au 31/12/23		% de l'actif	Valeurs au 31/12/22	
	Val. Brutes	Amort. & dépr		Val. Nettes	% de l'actif
Capital souscrit non appelé					
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de développement					
Concessions, brevets et droits similaires					
Fonds commercial (1)					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes				0,01	0,05
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations tech., matériel & outillages					
Autres immobilisations corporelles	14 137	14 067	71	530	
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations financières (2)				0,46	0,36
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	4 100		4 100	4 100	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	18 237	14 067	4 171	0,47	4 630
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Matières premières et autres appro					
En-cours de production (biens et services)					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes	43 550		43 550	4,90	15 063
Créances				66,07	70,28
Créances Clients et Cptes rattachés (3)	667 981	197 047	470 934	647 883	
Autres créances (3)	116 752		116 752	155 062	
Capital souscrit - appelé non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Actions propres					
Autres titres					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	219 601		219 601	24,69	297 175
Charges constatées d'avance (3)	34 500		34 500	3,88	22 660
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 082 384	197 047	885 336	99,53	1 137 843
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des emprunts					
Ecarts de conversion actif					
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	1 100 621	211 114	889 507	100	1 142 473

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN - PASSIF

SAS DIGIAPP

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF	Valeurs au 31/12/23	% du passif	Valeurs au 31/12/22	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 14 142)	14 142	1,59	14 142	1,24
Primes d'émission, de fusion, d'apport	29 031	3,26	29 031	2,54
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		21,26		16,56
Réserve légale	1 414		1 414	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	187 735		187 735	
Report à nouveau	120 264	13,52		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-258 185	-29,03	120 264	10,53
SITUATION NETTE	94 402	10,61	352 586	30,86
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	94 402	10,61	352 586	30,86
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	517 905	58,22	403 030	35,28
Emprunts et dettes financières diverses (3)				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	99 530	11,19	94 991	8,31
Dettes fiscales et sociales	170 752	19,20	291 866	25,55
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes	6 918	0,78		
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	795 105	89,39	789 887	69,14
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	889 507	100	1 142 473	100
(1) Dont à plus d'un an	12 300			
(1) Dont à moins d'un an	782 805		789 887	
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	21 963		44 690	
(3) Dont emprunts participatifs				

DIGIAPP

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 14 142 EUROS
SIEGE SOCIAL : 2 ALLEE CHARLES ROBERT DARWIN
LOT 3-2 ÉTAGE 3, 34170 CASTELNAU LE LEZ

811 721 687 RCS MONTPELLIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2024

Le 28 juin 2024
AM heures,

Les associés de la société DIGIAPP se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite le Président.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présentes :

- La société AB DEVELOPPEMENT
Propriétaire de 8 485 actions
- La société PMB CONSULTING
Propriétaire de 1 415 actions
- La société ENTREPRENDRE
Propriétaire de 4 242 actions

La feuille de présence permet de constater que les associés présents possèdent 14 142 actions sur les 14 142 actions ayant le droit de vote.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alexandre BARTHELEMY, en sa qualité de représentant de la société AB DEVELOPPEMENT, Présidente de la Société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

AB RL MB

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2021,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2022,
- le rapport du Président,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Constat et rectification de l'erreur matérielle figurant sur le procès-verbal relatif à l'approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2021,
- Constat de la fin du mandat du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 et quitus à la Présidente,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Approbation des conventions réglementées visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

AS RL MB

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale constate l'erreur matérielle figurant dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 7 juin 2022, déposée au greffe, et portant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale constate la fin du mandat du Commissaire aux comptes et donne tous pouvoirs au Président à l'effet de supprimer sur l'extrait Kbis, la mention des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39,4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

AB PMB RC

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 120 264 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 120 264 euros

En totalité au compte "autres réserves"

Conformément à l'article 243 Bis du code Général des Impôts, l'Assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31/12/2019 : Néant

Exercice clos le 31/12/2020 : Néant

Exercice clos le 31/12/2021 : Néant

Décision du 20/5/2022 : 218 000 Euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DERNIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

RL AB PMB

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

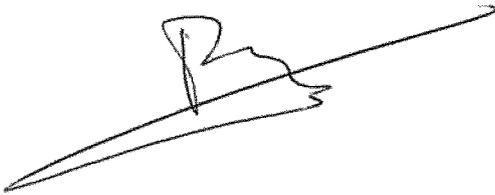
Po/ la société AB DEVELOPPEMENT
Alexandre BARTHELEMY

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Alexandre', written over a horizontal line.

Po/ la société PMB CONSULTING
Pierre-Marie BARTHELEMY

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Pierre-Marie', written over a horizontal line.

Po/ La société ENTREPRENDRE
Robert LAFONT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Robert', written over a horizontal line.